

NI LA RETRAITE DE MACRON, NI CELLE DE SON BERGER !

« IL S'AGIT DE LAISSER À CHACUN, EN FONCTION DE SON PARCOURS, LE CHOIX DE LA LIBERTÉ TOUT EN [LES] INCITANT, SANS LES Y FORCER, À TRAVAILLER UN PEU PLUS LONGTEMPS, DANS LE BUT DE GARANTIR LES PENSIONS ET DE FINANCER UN NIVEAU ÉLEVÉ DE SOLIDARITÉ. » !

Communiqué du 24 janvier 2020, Cabinet de Laurent PIETRASZEWSKI.

Il y a quelques mois, l'INSEE indiquait le **salaire médian moyen net** français à **1 789€**.

Avec notre système actuel de retraite, ce salaire moyen donne la possibilité de partir après une carrière complète (**43 années de cotisations et un départ à 63 ans**) avec une pension de **1 342€**, soit 75% de son salaire.

Avec le futur système de retraite par points MACRON, ce même salarié « moyen » pourrait transformer ses points **3 années et 3 mois plus tard** (**46 années et 3 mois de cotisations et un départ à 66 ans et 3 mois**)... pour n'obtenir que **1 299€**, soit 72,6% de son salaire...

Pire, s'il choisit de partir à 62 ans comme aujourd'hui, sa pension tomberait à **943 €**, juste 40 € au-dessus du minimum vieillesse !

Ces projections sont calculées avec **un début du travail à 20 ans** (la moyenne est de 22 ans ½) **pour quelqu'un né en 1990** et surtout **sans aucune période d'interruption de cotisations** (chômage, maladie ou autre). Sinon la pension chute parce que **ce système « redonne de la valeur au travail » supprime la plupart des solidarités existantes !**

la **cg**t exige le **retrait du projet MACRON / DELEVOYE / PIETRASZEWSKI** et revendique :

- le retour au droit à la retraite complète à 60 ans.
- au maximum 37,5 années de cotisations sans décote.
- une retraite minimale à hauteur du SMIC.



PERMANENCES
LUNDI, MARDI ET JEUDI

@ cgt@ch-alpes-isere.fr

☎ 04 76 56 44 58